

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

Séance du 29 SEPTEMBRE 2005

N° 197-2005

LOGEMENTS DE FONCTION MISE A JOUR DE LA LISTE DES BENEFICIAIRES

MM.

I-EXPOSE

La délibération n°262-2004 du 15 décembre 2004 fixe la liste des logements de fonction pour nécessité absolue de service.

Suite au départ en retraite du gardien du stade de la Gamacherie, et considérant qu'il n'y a plus de sujétions attachées au logement, le logement de fonction est supprimé. Les locaux sont remis à la disposition de leur propriétaire, à savoir la société d'H.L.M. "Les Cités Cherbourgeoises"

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984

Vu l'article 21 de la loi n° 90-1062 du 28/11/1990,

Vu la délibération n°262-2004 du 15/12/2004, fixant la liste des logements de fonction pour nécessité absolue de service.

Suivant l'avis favorable de la commission "Affaires économiques et portuaires, finances, administration générale et personnel"

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

Que les annexes 1 et 2 figurant à la délibération 262-2004 soient modifiées comme suit :

- suppression du logement de fonction 25 rue du 10 Décembre 1948

La liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction et des avantages liés à chaque logement est mise à jour dans les annexes 1 et 2 figurant à la présente délibération.

L'annexe 3 précise le mode de calcul de la facturation de l'eau pour les logements de fonction ne possédant pas de compteur individuel.

PJ : Annexe 1
Annexe 2
Annexe 3

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Pour le Maire et par délégation
L'Attachée Principale

D. OLIER

envoi en sous-préfecture le 4 octobre 2005
affichage le 6 octobre 2005



Annexe délib 197-2005.doc